

Rapport du département militaire fédéral sur sa gestion en 1871

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **17 (1872)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RAPPORT

DU

DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL

SUR

SA GESTION EN 1871.



Nous avons déjà eu l'honneur de vous présenter, sous date du 28 Juin 1871, un rapport circonstancié sur les mesures militaires qu'il avait été nécessaire de prendre pour sauvegarder la neutralité suisse pendant la guerre entre la France et l'Allemagne et pourvoir ensuite au service de l'internement de l'armée française de l'Est, après qu'elle eût pénétré sur notre territoire.

Ces événements et les conséquences qui en sont résultées ont absorbé à un tel point le travail de tous les dicastères de l'Administration militaire que l'exercice écoulé a dû être exclusivement consacré à liquider les affaires courantes. L'instruction des corps

de troupes a, en outre, été limitée au minimum, ensuite du service extraordinaire qui a été fait à la frontière.

Nous pouvons en conséquence nous borner à un exposé très-court des affaires ordinaires.

I. Lois, ordonnances et règlements.

Les arrêtés rendus par l'Assemblée fédérale en ce qui concerne l'Administration militaire, sont les suivants :

1. Par arrêté du 12 Juillet 1871, elle a décidé de maintenir en vigueur la loi fédérale du 27 Août 1851, sur les contingents en hommes, chevaux et matériel de guerre à fournir à l'armée fédérale suisse par les Cantons et par la Confédération, et d'inviter le Conseil fédéral à lui soumettre ultérieurement des propositions sur le maintien, l'abrogation ou la révision des contingents d'hommes et d'argent. (Recueil officiel X, page 421.)

Nous croyons avoir répondu d'une manière suffisante à cette invitation par nos propositions relatives à la révision de la Constitution fédérale.

2. Le 21 Juillet 1871, l'Assemblée fédérale a rendu un arrêté concernant la transformation des pièces de l'artillerie légère se chargeant par la bouche en pièces rayées se chargeant par la culasse et sur l'augmentation de l'artillerie attelée de campagne. (Recueil officiel X, page 484.)

3) A la suite d'un message du Conseil fédéral, l'Assemblée fédérale a accordé, sous date du 19 Juillet 1871, un crédit de fr. 4,828,000. — pour le nouvel armement de la landwehr, pour la création d'une réserve d'armes et pour une nouvelle commande de fusils à répétition. (Recueil officiel X, page 511.)

De son côté, le Conseil fédéral a rendu les ordonnances et règlements ci-après :

1. Arrêté fédéral concernant la mise à exécution de la loi fédérale sur l'organisation des bataillons de carabiniers, du 12 Janvier 1871. (Recueil officiel X, page 335.)

2. Il a en outre décidé de faire faire une seconde édition des règlements d'exercice de l'infanterie avec les quelques changements rendus nécessaires par l'introduction des mesures métriques et par les expériences auxquelles le maniement du fusil à répétition avait donné lieu.

3. Un II^e supplément à l'ordonnance sur les harnais d'artillerie a été approuvé par le Conseil fédéral le 8 Avril 1871.

4. Le 21 Juillet 1871, le Département militaire a rendu une instruction pour le bureau de l'administration du matériel de guerre fédéral, à teneur de laquelle la section technique a été séparée de la section administrative et chacune d'elles placée sous les ordres d'un fonctionnaire supérieur de l'administration du matériel. Cette instruction détermine en outre plus spécialement les attributions de chaque chef de section.

Législation militaire cantonale.

Le Conseil fédéral a approuvé la loi rendue le 22 Mars 1871 par le Grand Conseil du Canton d'Argovie sur l'imposition des hommes libérés du service militaire.

II. Subdivisions et fonctionnaires de l'administration militaire.

Vers la fin de l'année, M. le colonel fédéral Quinlet, à la Crausaz, qui remplissait depuis 1865 les fonctions de chef de l'arme de la cavalerie, a demandé, pour raison de santé, sa démission de cet emploi. Cette arme perd en lui un chef distingué et le Département un excellent appui.

Il a été remplacé en qualité de chef de l'arme par l'instructeur en chef de la cavalerie M. le colonel fédéral Zehnder, à Aarau.

Ensuite de la réorganisation du bureau de l'Administration du matériel de guerre, le chef de la section administrative, M. le major fédéral Pfenninger, a été désigné comme remplaçant de l'administrateur et M. le capitaine fédéral Gressly, jusqu'alors adjoint du Laboratoire, a été nommé en qualité de chef de la section technique en remplacement de l'ancien adjoint de l'administration, décédé.

M. le lieutenant d'artillerie Rubin, à Thoune, a été nommé en qualité d'adjoint du Laboratoire.

La caisse d'Etat fédérale ayant de même été réorganisée, les caisses spéciales du Commissariat des guerres central et de l'Ad-

ministration du matériel ont été supprimées et le service de ces caisses remis aux soins de la caisse centrale.

De nouveaux inspecteurs d'infanterie ont été nommés pour la période de 1872-1874.

III. Commissions spéciales.

1. Les travaux de la Commission fédérale d'artillerie seront traités au chapitre XXIX.

2. Ceux de la Commission des pensions au chapitre XXIV.

3. Une Commission composée de MM. le colonel Wurstemberger, le directeur Riggenbach, le capitaine fédéral Gressly et Sulzer, a été chargée de constater le dommage causé au matériel de guerre fédéral par la catastrophe de Morges.

4. MM. le landammann Aepli, le conseiller d'Etat Bornand, le général Herzog, le colonel Scherer, le conseiller national Stämpfli et le colonel Stocker ont examiné et fourni un préavis sur la question de l'augmentation de l'artillerie et l'acquisition d'un plus grand nombre de fusils à répétition.

5. Une Commission composée de MM. les colonels Siegfried, Feiss et Bleuler a été chargée de fournir un préavis sur l'établissement d'une place de tir pour l'infanterie sur la place d'armes de Thoune.

6. Une ordonnance sur les caisses d'outils d'armurier et de pièces d'armes de rechange des bataillons armés du fusil à répétition a été rendue sur le préavis d'une Commission composée de MM. les colonels Wurstemberger et Muller, Schmidt, contrôleur en chef, Vetterli, directeur, et Veillard major.

7. Afin de régler quelques difficultés survenues dans la fabrication des fusils et qu'il s'agissait également de régulariser dans les détails de l'ordonnance, il a été institué différentes Commissions qui toutes ont actuellement terminé leur tâche.

IV. Personnel d'instruction.

Ce personnel comptait à la fin de l'année l'effectif suivant:

Génie	5
Artillerie	29
Cavalerie	11
Carabiniers	12
Infanterie	1
Instructeurs sanitaires	4
Total	62

Ce chiffre était de 65 à la fin de 1870.

V. Places d'armes fédérales.

L'arsenal de Lucerne, situé sur un mauvais terrain, a été reconstruit au lieu dit la Rösslimatt, près Lucerne. Ce terrain, d'une superficie de 181,658 □', a été acheté pour le prix de fr. 22,707. 25 cent., et l'ancienne place de construction, d'une contenance de 37,193 □', a été revendue pour la somme de fr. 21,500. — La reconstruction de l'arsenal a été confiée aux soins du Département fédéral de l'Intérieur.

Afin de faire droit autant que possible aux réclamations nombreuses des propriétaires d'immeubles situés dans la prolongation de la ligne de tir de Thoune, il a été ordonné d'en transférer la direction sur un autre point. A cet effet il a été nécessaire de raser l'ancienne butte, d'acheter de nouveaux terrains et d'acquérir des droits de servitude sur les terrains attenants. Il a été acheté 130 arpents de terrain pour le prix de fr. 185,000. —, ce qui fait en moyenne fr. 1400. — environ par arpent.

L'acquisition des droits de servitude qui dans toutes les conventions sont fixés à dix ans et qui prendront fin à la même époque, nécessite une dépense annuelle de fr. 1455. —

A teneur d'une entente intervenue entre le Département militaire et le Département fédéral de l'Intérieur, ce dernier s'est chargé de la surveillance de toutes les constructions militaires situées sur la place d'armes de Thoune et il a nommé un surveillant spécial à cet effet.

Le sol de la place d'exercice de Frauenfeld est devenu tellement défoncé par l'usage que l'on a été de temps à autre obligé

de transférer les exercices sur un autre emplacement, afin de laisser croître le gazon. Dans ce but, la place d'exercice de Kurzdorf a été agrandie de 22 $\frac{1}{2}$ arpents. La ligne de tir a de même été prolongée et la commune de Frauenfeld s'est engagée à faire construire un pont de communication praticable pour les voitures entre les deux places d'exercice.

Ces dispositions ont occasionné une augmentation annuelle de fr. 800 — du bail de location et la durée de la convention conclue avec Frauenfeld a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 1888.

VI. Instruction du génie.

a. Ecoles de recrues.

L'école de recrues de pontonniers qui a eu lieu à Brugg a été suivie par 8 officiers; 14 sous-officiers et autres cadres, 2 aspirants de 1^{re} classe et 56 recrues.

L'effectif de l'école de recrues de sapeurs qui a eu lieu à Thounne était de 8 officiers, 17 sous-officiers et autres cadres, 8 aspirants et 127 recrues.

Les résultats ont été les mêmes que l'année précédente.

b. Cours de répétition.

Il n'y a eu que 4 cours de répétition parce que plusieurs compagnies avaient été dispensées du service ensuite de leur mise sur pied en 1870.

3 compagnies de pontonniers (2 d'élite et 1 de réserve) et 3 compagnies de sapeurs (2 d'élite et 1 de réserve) ont pris part à ces cours de répétition.

c. Ecole d'aspirants.

Cette école a été suivie par 3 aspirants à l'état-major fédéral du génie, 9 aspirants de sapeurs et 2 aspirants de pontonniers, ensemble 14 aspirants de II^e classe sur lesquels 11 ont pu être recommandés pour le brevet.

d. Cours de télégraphie.

Il n'existe pas encore de section télégraphique spéciale, c'est pourquoi le personnel de ce cours, qui a eu lieu à Thoune, a été composé d'un détachement de 22 hommes de la compagnie de sapeurs n° 1 (Vaud) et d'un détachement de 7 soldats du train fournis par le Canton de Berne.

On a employé l'unité de matériel télégraphique qui avait été construite l'année précédente et qui se compose de 10 kilomètres de ligne suspendue et de 10 kilomètres de ligne rampante, ainsi que de deux chariots à fils et d'un chariot à cable portant les appareils d'une station télégraphique complète.

Les essais qui ont eu lieu pendant ce cours ont donné des résultats satisfaisants et l'introduction de la télégraphie dans notre armée lui a fait faire un nouveau pas en avant.

e. Service actif.

Les deux compagnies de sapeurs d'élite n° 1 de Vaud et n° 5 de Berne ont été appelées à ce service pendant l'année courante.

VII. Instruction de l'artillerie.

a. Ecoles de recrues.

4 écoles ont eu lieu pour l'artillerie de campagne, 1 pour les canonnières du parc et le train de parc de langue allemande et 1 pour l'artillerie de montagne, l'artillerie de position et le train de parc de langue française. Ces écoles ont été suivies par 1357 recrues, 48 aspirants de 1^{re} classe et 308 hommes de cadres.

La marche de ces écoles a été régulière et le résultat obtenu tout à fait satisfaisant.

Toutes les recrues maréchaux-ferrants avaient été réunies dans une même école, afin de leur donner une instruction technique spéciale.

b. Cours de répétition.

Le nombre des unités tactiques appelées aux cours de répétition a été notablement réduit, ce qui s'explique par l'envoi d'un

certain nombre de batteries au service d'occupation des frontières en 1870.

Il y a eu 13 cours de répétition auxquels ont pris part 13 batteries attelées, 2 batteries de montagne, 9 compagnies de position, 3 compagnies de parc et 2 compagnies de train de parc, plus le train de parc de ligne.

La batterie 47 de Soleure, la compagnie de train de parc 77 de Fribourg, la batterie de montagne 55 du Valais, la compagnie de position 68 du Tessin et la compagnie de train de parc 86 des Grisons et du Tessin sont entrées au service avec un effectif très-faible.

Suivant le rapport de M. l'inspecteur d'artillerie, il est fâcheux de devoir se convaincre chaque jour davantage qu'en présence des exigences toujours plus grandes qui s'imposent à l'artillerie à l'effet d'obtenir le meilleur service possible des pièces rayées, pendant la durée si courte du temps de service, les unités tactiques de la réserve ne sont absolument plus à la hauteur de la réputation d'aptitude au service de campagne dont elles avaient joui jusqu'à présent. Dans ces circonstances, la durée actuelle du temps de service de la réserve ne peut pas être considérée comme devant être maintenue plus longtemps.

c. Ecole générale de cadres d'artillerie.

Cette école a eu lieu de la même manière qu'en 1870. Elle a été suivie par 2 officiers de l'état-major fédéral d'artillerie, 16 officiers de troupes et 79 sous-officiers canonnières et de train de tous les Cantons fournissant de l'artillerie.

d. Ecole d'aspirants de II^e classe.

Cette école n'a été fréquentée que par 34 aspirants dont 5 pour le train de parc. A la clôture de l'école, 30 aspirants ont pu être recommandés pour le brevet.

Pendant les 4 dernières semaines de cette école, il y a eu un cours préparatoire auquel 5 sous-officiers ont pris part et qui à la fin de l'école ont pu de même être recommandés pour l'avancement.

Les officiers portés cette année en augmentation sont en nombre absolument insuffisant pour remplacer ceux qui sont sortis et compléter les lacunes existantes.

e. Cours spéciaux.

6 officiers ont suivi le *cours spécial de train*.

Le *cours de pyrotechnie* avait un effectif présent de 2 officiers de l'état-major fédéral d'artillerie, 17 officiers, sous-officiers et artificiers des compagnies de train de parc des Cantons de langue allemande.

Le *cours pour officiers de l'état-major fédéral d'artillerie* a été suivi par 10 officiers et celui *pour armes à feu portatives* par 15 officiers de l'état-major fédéral d'artillerie.

VIII. Instruction de la cavalerie.

a. Ecoles de recrues.

Les écoles de recrues (1 pour les guides et 3 pour les dragons) ont été suivies par :

	Guides.	Dragons.
Guides	21	122
Aspirants de II ^e classe	2	13
Recrues	57	237
	80	372

Le recrutement est encore toujours trop faible et ce sont principalement les Cantons de Berne, Soleure, Fribourg, Argovie et Grisons qui devraient s'efforcer d'augmenter l'effectif insuffisant de leurs unités tactiques.

On s'est de nouveau plaint cette année de l'envoi qui a été fait de chevaux impropres au service et principalement de chevaux trop lourds et trop jeunes (au-dessous de 5 ans). Ce sont les chevaux du Canton de Vaud qui sont qualifiés comme les meilleurs.

Le chef de l'arme loue le zèle, la bonne volonté et le service de la troupe, mais il en excepte les trompettes dont il qualifie les services de médiocres.

Les recrues de dragons ont été exercés au maniement de la nouvelle carabine; les résultats obtenus sous ce rapport ont été très-satisfaisants.

b. Cours de répétition.

Ensuite de la mise de troupes sur pied pour l'occupation des frontières, les cours de répétition ordinaires n'ont été suivis que

par 1 compagnie de guides et par 4 compagnies de dragons de l'élite.

Réserve.

Toutes les unités tactiques de la réserve ont assisté à l'inspection réglementaire avec l'effectif suivant :

Guides . . .	134
Dragons . . .	817
	951
En 1870:	961

Il serait urgent d'appeler la réserve à un cours de répétition, afin de la préparer pour le service actif.

c. Cours de remontes.

Il n'y a eu cette année qu'un seul cours de remontes auquel 34 remontes ont pris part.

d. Cours spéciaux.

Le cours des officiers et celui des sous-officiers ont eu lieu à Thoune.

Le premier auquel 5 officiers seulement ont pris part n'a donné qu'un résultat insuffisant parce qu'ils ne s'y étaient pas préparés. En revanche, l'école des sous-officiers qui a été suivie par 26 brigadiers peut être considérée comme parfaitement réussie.

e. Aspirants.

11 aspirants de I^e classe et 14 aspirants de II^e classe ont assisté aux diverses écoles de recrues. Tous ont pu être promus, soit comme officiers, soit comme aspirants de II^e classe.

IX. Instruction des carabiniers.

a. Cours de recrues.

Les écoles de recrues ont eu lieu à Wallenstadt, Yverdon et Winterthour et elles ont été commandées par l'instructeur en chef de l'arme.

Un état-major de bataillon avait été appelé à chaque école (ceux des bataillons N° 4, 11 et 12). En revanche, on avait renoncé à y envoyer des officiers de l'état-major fédéral du commissariat et de l'état-major sanitaire.

L'effectif total des 3 écoles était de : 54 officiers, 32 aspirants de II^e classe, 30 aspirants de I^{re} classe, 162 sous-officiers, ouvriers et trompettes et 954 recrues (y compris 31 recrues trompettes), total 1232 hommes.

Quoique le choix des recrues n'ait pas toujours été bon et que l'instruction préparatoire ait souvent été défectueuse, le résultat de l'instruction peut en résumé être considéré comme satisfaisant. Les principaux résultats obtenus ont été les suivants : service rapidement exécuté, bonne discipline, amour de l'ordre, entrain et précision dans les manœuvres et une bonne aptitude au tir.

Comme il n'avait pas encore été fabriqué de carabines, les recrues ont été, à défaut de ces armes, pourvus du fusil à répétition.

b. Cours de répétition.

On n'a appelé aux cours de répétition que les 4 bataillons de réserve N° 15, 16, 17, et 19.

Les résultats de l'instruction ont été favorables.

c. Cours de tir.

Ces cours de deux jours de durée et qui ont eu lieu par compagnie, ont été suivis par 13 bataillons d'élite et 4 bataillons de réserve, les premiers représentés par

	49	compagnies	avec	171	officiers	et	5222	hommes
et les derniers par	14	»	»	44	»	»	1230	»

Total 215 officiers et 6452 hommes.

d. Exercices de la landwehr.

Toutes les compagnies de carabiniers de la landwehr ont également reçu cette année le fusil Peabody.

A cet effet et dans le but de faire connaître le nouvel armement, les cadres furent en premier lieu appelés à un cours de 6 jours, puis toute la Compagnie ensuite à un cours de 2 jours d'exercices.

L'effectif présent des 44 compagnies était de 147 officiers et de 3449 hommes.

Quoique le personnel des officiers de la landwehr soit en général bien composé, nous ne pouvons cependant passer sous silence le fait que quelques capitaines et quelques anciens officiers ne sont pas à la hauteur de leur tâche et que, pour combler les lacunes qui existaient dans ce personnel, on avait promu au grade d'officier des sous-officiers, dont l'éducation et les connaissances militaires étaient loin de suffire aux exigences de leur nouvelle position.

On a, en revanche, été satisfait de la troupe. Mais ici encore on a constaté les inconvénients d'une application différente du devoir de servir. 13 Cantons seulement maintiennent l'obligation du service jusqu'à l'âge de 44 ans, tandis que d'autres ne l'exigent que jusqu'à l'âge de 43, 40 et même 37 ans. L'habillement et l'équipement des troupes de quelques Cantons ont également laissé passablement à désirer.

e. Cours d'officiers et d'aspirants.

L'école centrale de Thoune a été suivie par 6 chefs de bataillons et l'école pour officiers nouvellement nommés par 47 officiers. De 32 aspirants de II^e classe, 31 ont été recommandés pour le brevet; de 30 aspirants de I^{re} classe, 28 ont été promus aspirants de II^e classe et 2 ont dû être refusés comme ne remplissant pas les conditions voulues. 20 sous-officiers ont pu être recommandés pour le brevet après avoir subi l'examen d'officier.

X. Ecoles d'officiers et d'aspirants officiers d'infanterie.

Le plus grand nombre des officiers nouvellement nommés et des aspirants n'ayant pas reçu d'instruction dans les écoles fédérales de 1870, le chiffre en a été d'autant plus grand en 1871.

C'est pourquoi il y a eu 3 écoles pendant cette année et elles ont été suivies en totalité

par 231 officiers de carabiniers et d'infanterie et par
198 aspirants d'infanterie

Total 429 hommes.

2 de ces écoles ont été commandées par M. le colonel Hoffstetter et une par M. le colonel Hess.

Pour la première fois, tous les cantons étaient représentés à ces écoles.

On s'est efforcé d'augmenter le plus possible les connaissances des élèves sans nuire toutefois à leur développement comme chefs de sections dans les détails du service et des exercices.

Grâce au personnel d'instruction capable dont on disposait et au zèle des élèves, on peut considérer ces écoles comme ayant bien réussi. Mais il s'y présente toujours des hommes dont les connaissances sont loin d'être suffisantes et que l'on ne peut plus transférer dans un grade inférieur, parce qu'ils sont déjà porteurs du brevet d'officier en entrant à l'école. Il en est de même des aspirants qui, n'ayant jamais servi comme sous-officiers, arrivent aux écoles avec des connaissances militaires réduites en quelque sorte à leur plus simple expression.

La durée des écoles est de même toujours par trop courte. Si l'on veut obtenir un corps d'officiers capables, ces écoles devraient être prolongées au moins du double, savoir 6 semaines pour un cours d'hiver dans lequel on pratiquerait la théorie, la gymnastique et le maniement d'armes et un cours de 6 semaines qui aurait alors lieu en été.

Des demandes réitérées nous ont été adressées dans le but d'obtenir une augmentation de la solde d'école, mais quoique nous reconnaissons que cette solde de fr. 3. —. soit absolument insuffisante aujourd'hui, nous n'avons pas pu admettre ces réclamations en présence des dispositions réglementaires existantes.

XI. Ecoles de tir pour l'infanterie.

Au lieu de limiter, comme cela avait eu lieu jusqu'ici, le nombre des officiers admis à ces écoles, on a appelé cette année à un cours, dont l'effectif était de 800 hommes, un bataillon de cadres composé des contingents de tous les Cantons. Les divisions

étaient commandées par les lieutenants-colonels et les compagnies par les officiers supérieurs d'infanterie; le reste des cadres se composait d'officiers et de caporaux, ces derniers seuls portant fusils.

Un grand nombre d'instructeurs avait été adjoint à cette école, parce que déjà depuis quelques années, il n'y avait plus eu d'école d'instructeurs.

L'école a été dirigée par M. le colonel Hoffstetter auquel M. le colonel Feiss avait été attaché en qualité de directeur du tir.

Le but de cette école a été le suivant:

1. Mettre en usage le fusil à répétition dans un grand corps de troupes afin de démontrer en même temps comment il doit être employé dans les autres bataillons;
2. Faire un essai de la nouvelle instruction de manœuvres pour de grands corps de troupes, etc.;
3. Donner à un plus grand nombre possible de cadres une instruction approfondie sur la nouvelle arme, puis sur le tir et sur les règlements d'exercice.

Le résultat de l'école a été tout-à-fait satisfaisant et l'urgence de répéter de semblables exercices a été vivement sentie, car un bataillon d'instruction de cette nature fournirait à l'instructeur en chef l'occasion d'inculquer sa méthode d'instruction, par un exemple réel, aux instructeurs et aux officiers et de leur montrer en même temps jusqu'à quel point un bataillon bien instruit est susceptible d'arriver.

La nouvelle instruction de manœuvres (école de brigade) a été reconnue comme pratique et extrêmement simple et elle a été parfaitement comprise après quelques exercices.

XII. Cours de sapeurs d'infanterie.

Ce cours qui a été dirigé par M. le colonel Schumacher a été suivi par 16 officiers, 16 sous-officiers et 104 sapeurs d'infanterie.

Comme précédemment, ce cours a de même répondu cette année à tout ce que l'on pouvait attendre de lui.

XIII. Cours d'armuriers.

Les armuriers nouvellement nommés des bataillons d'infanterie et de carabiniers ont été appelés à une école de recrues qui a eu lieu à Zofingue et qui a été dirigée par M. Schmidt, contrôleur en des armes à feu portatives. 44 recrues et quelques hommes de cadres ont pris part à cette école.

Le cours de répétition a été suivi par 21 armuriers.

Les réclamations auxquelles ces deux services ont donné lieu portent principalement sur le choix des recrues, sur leurs connaissances insuffisantes et sur la durée trop courte du service.

XIV. Cours de Commissariat.

Ce cours n'a pas pu avoir lieu parce que les officiers du Commissariat ont été exceptionnellement chargés de service par l'occupation des frontières et le service de l'internement de l'armée française de l'Est.

XV. Instruction du personnel de santé.

Il y a eu, en 1871, 12 cours sanitaires pour le personnel déjà incorporé, 3 cours de répétition d'opérations pour médecins d'un certain âge et un cours spécial pour infirmiers. Ont pris part à ces différents services : 74 médecins de récente nomination et 44 médecins militaires d'un certain âge, 12 commissaires d'ambulance et 222 fraters et infirmiers.

Le service sanitaire des écoles militaires a en outre été fait par le personnel suivant :

8 médecins d'ambulance, 44 médecins de corps, 153 fraters et 39 infirmiers.

On a de plus employé 13 médecins civils et 6 médecins militaires avec une solde fixe par jour.

XVI. Ecole militaire centrale.

L'école militaire centrale qui a eu lieu à Thoune et qui comme d'habitude a été commandée par l'instructeur en chef de l'infanterie, M. le colonel Hofstetter, a été portée cette année de 6 à 7 semaines afin de pouvoir faire une reconnaissance sans restreindre la durée de l'enseignement théorique.

Les élèves ont été divisés en 2 classes, savoir 1 classe des jeunes officiers de l'état-major général au nombre de 30 et 1 classe de majors d'infanterie et de carabiniers au nombre de 38.

L'école centrale a eu principalement le caractère d'un cours théorique; la reconnaissance de 8 jours qui l'a suivi peut être considérée comme une période de transition spécialement consacrée à l'application pratique des théories.

L'instruction s'est étendue aux branches ci-après:

La tactique des trois armes, soit commentaires des règlements d'une part et connaissance de l'artillerie d'autre part enseignée par un officier d'artillerie. Pour terminer, commentaire de la nouvelle instruction de manœuvres.

L'organisation des armées en général et spécialement de l'armée suisse.

Etude des combats dans ses rapports avec les mouvements de l'armée et les combats de la campagne de 1866.

Etude du terrain, des cartes et de la géographie militaire conjointement avec l'enseignement de la lecture des cartes et de la manière de procéder aux reconnaissances sur le terrain.

Fortifications de campagne avec exercices pratiques.

Hygiène militaire et juridiction militaire pénale.

Rapports, train des équipages et subsistance.

Service de l'état-major général enseigné à la première classe seulement avec tâches à résoudre sur des projets de dispositions, de marches et de dislocations; en outre, recherche de places de bivouacs et autres dispositions, etc.

Nomenclature de la stratégie et enfin l'équitation.

Si l'école centrale, comme établissement supérieur d'instruction militaire, doit remplir les conditions de ce programme, aucune des branches qui y ont été enseignées ne peut être considérée comme superflue; elles ne contiennent au contraire que ce qui est le plus indispensable à l'instruction d'un officier supérieur. La plus grande attention et la tenue la plus irréprochable des cahiers de notes ne

suffisent pas davantage pour épuiser complètement la richesse du sujet. En sa qualité théorique prédominante, le cours lui-même n'offre pas les moyens les plus propres de se former un jugement et une appréciation qui ne s'acquièrent que sur le terrain et avec les troupes.

Il a toutefois été remédié dans une certaine mesure à cet inconvénient par la reconnaissance de 8 jours qui a suivi l'école centrale. Dans cette reconnaissance, basée sur une supposition stratégique, les élèves ont été chargés de remplir les fonctions de chefs d'un corps d'armée en campagne ou d'une partie d'un corps d'armée sur un terrain d'opérations.

Néanmoins il est à regretter que les officiers de l'état-major général ne puissent pas, lorsqu'ils ont achevé leur instruction théorique, la compléter ensuite par la pratique avec les troupes, ainsi que c'est le cas pour les officiers de l'état-major d'artillerie. La centralisation de l'instruction de l'infanterie permettra seule de combler cette lacune.

Un autre inconvénient de l'organisation actuelle, c'est la réunion dans la même école des officiers de l'état-major général avec les officiers supérieurs de l'infanterie. Il en résulte que l'instructeur ne peut pas se consacrer en même temps à chacune de ces deux subdivisions avec toute la sollicitude désirable, comme il pourrait le faire si elles étaient séparées en deux écoles. Pour 1872, le tableau des écoles a déjà remédié à cet inconvénient.

XVII. Rassemblement de division.

Il n'y a pas eu de rassemblement de division en 1871.

XVIII. Mise extraordinaire de troupes sur pied.

Nous vous avons déjà présenté le 28 Juin 1871 un rapport sur la mise extraordinaire de troupes sur pied nécessitée par la garde de nos frontières et pour empêcher le renouvellement des désordres qui s'étaient produits à la Tonhalle à Zurich.

Nous croyons devoir compléter ce rapport par l'indication du nombre de troupes mises sur pied à cet effet pendant l'année courante :

Pour la garde des frontières :

28 1/2	bataillons d'infanterie ;
1	» et 2 compagnies de carabiniers ;
9	batteries d'artillerie ;
1	compagnie de parc ;
1	» de train de parc ;
3	» de sapeurs ;
4	» de dragons ;
2	» de guides ;

Total 49 1/2 unités tactiques
avec 718,684 jours de service (y compris les états-majors).

On avait envoyé à Zurich 1 bataillon et 2 batteries avec 18,231 jours de service.

Pour la garde des troupes internées, on a recouru à l'emploi des unités tactiques suivantes qui en partie se sont remplacées entre elles.

De l'élite : 8 1/2 bataillons entiers et 31 compagnies et détachements de 11 bataillons différents.

De la réserve : 22 bataillons entiers, 5 demi-bataillons et 2 compagnies.

De la landwehr : 6 bataillons entiers et 973 hommes de différentes armes. Effectif moyen 16,861 hommes.

Jours de service des troupes de surveillance 763,429.

XIX. Instruction dans les Cantons.

3006 recrues des armes spéciales ont reçu l'instruction préparatoire dans les Cantons.

Il a été instruit 10,845 recrues d'infanterie dont 10,171 portant fusil.

2809 hommes et cadres en totalité ont pris part à l'instruction de l'infanterie.

A la suite de la mise sur pied de troupes pour l'occupation des frontières et pour le service de l'internement, les cours de répétition n'ont été suivis que par :

a. 6 bataillons d'élite avec 4417 hommes.

b. 8 bataillons, 6 demi-bataillons et 2 compagnies détachées de la réserve avec 7638 hommes.

Les cours spéciaux de tir ont été suivis par 16,138 hommes de l'élite et par 6059 hommes de la réserve.

22,859 hommes de toutes les armes ont assisté aux exercices de la landwehr.

Enfin les cours spéciaux ont eu un effectif total de 1129 hommes de cadres.

XX. Subventions aux Sociétés volontaires de tir.

20,403 membres de Sociétés de tir ont rempli les conditions réglementaires et ont participé à la bonification de munition qui en totalité s'est élevée à la somme de fr. 30,604. 50.

En 1870, le nombre des ayant-droit était de 13,988 et le subside alloué de fr. 21,335. 80.

Le tir volontaire prend donc des proportions de plus en plus réjouissantes.

Toutefois les Sociétés qui ne réclament pas un subside ne sont naturellement pas comprises dans cette statistique. Mais les proportions ci-dessus mentionnées sont en revanche constatées par le nombre plus élevé des ayant-droit au subside ainsi que par l'augmentation du nombre de Sociétés qui ont réclamé une subvention. Ces Sociétés étaient en :

1871 au nombre de 666 avec 26,066 sociétaires;
1870 » » » 505 » 17,968 »

23,152 sociétaires ont pris part aux exercices de l'année 1871; ils se répartissent entre les différentes armes comme suit :

Infanterie	14,886
Carabiniers	3,899
Cavalerie	374
Artillerie	1,050
Génie	165
Exemptés du service	2,778

Total 23,152 sociétaires qui

se sont servis à cet effet des armes suivantes :

2,126	fusils à répétition ;
11,804	» de petit calibre, transformés;
5,497	» Peabody;
836	carabines;
382	fusils Martini;
12	» d'autres modèles.

Total 20,657 armes à feu portatives.

30 Sociétés, n'ayant pas fourni des indications suffisantes, ne sont pas comprises dans les chiffres ci-dessus.

XXI. Bureau d'état-major.

Les levés topographiques ont été continués dans le Jura et le Mittelland bernois.

Dans le Canton de Neuchâtel ils étaient également en bonne voie. La triangulation est en voie d'exécution dans le Canton de Bâle-Campagne.

Les levés de détail que l'on se proposait de commencer en 1871 ont toutefois été retardés. Les levés dans le Canton d'Argovie ont commencé en 1871.

La révision des anciens levés a eu lieu pour une partie de l'Obersimmenthal et pour une partie du Mittelland, afin de préparer la publication de nouveaux levés topographiques du Canton de Berne. Quelques feuilles des Cantons du Tessin et des Grisons ont en outre été révisées afin d'activer la livraison des publications demandées par le club alpin suisse.

La gravure de cartes a livré 12 feuilles qui forment la II^e livraison de l'atlas des levés. Elles se composent de 8 feuilles de nouveaux levés dans le Jura et de 4 feuilles révisées des nouveaux levés. Ces 12 feuilles se rattachent à celles déjà publiées des environs de Berne.

La feuille III de la carte générale de la Suisse en 4 feuilles a pu être livrée au public pendant l'année 1871.

Cette feuille est achevée jusqu'au terrain de la Savoie et du Piémont; ces parties n'y ont pas encore été portées afin de pouvoir terminer d'autant plus vite la feuille IV et d'autre part afin d'obtenir pour les parties étrangères un matériel encore plus complet et meilleur, tel par exemple que les nouvelles feuilles françaises de la Savoie.

XXII. Administration du Commissariat.

a. Subsistance.

Une certaine quantité d'avoine, de foin et de paille provenant de l'occupation des frontières a été employée à l'entretien des chevaux sur les places d'armes principales. Le prix de ces fourrages correspondait à ceux du printemps dernier, or, comme ils étaient passablement élevés, il en résulte une augmentation du prix de la subsistance vis-à-vis de l'année précédente.

Les prix moyens payés cette année et l'année dernière s'établissent comme suit :

	1870.	1871.
Ration de pain	23 ¹ / ₂	27 ³ / ₈
» » viande	34	38
» » fourrage pour chevaux de selle	1. 81	2. 38
» » » » » » trait	2. 03	2. 57
Portion de vivres, y compris le supplément de sel et légumes	67 ¹ / ₂	75 ³ / ₈

b. Service vétérinaire.

On a employé au service 5118 chevaux, sur lesquels 931 ont dû être dépréciés; 12 sont périés et 5 ont été vendus aux enchères.

Les frais qui en sont résultés s'élèvent à la somme de 49,311 soit fr. 9. 63 par cheval (1870 : fr. 8. 84). La moyenne des frais de traitement des chevaux est de fr. 52 (1870 : fr. 52. 57).

Outre les indemnités de dépréciations, etc., qui ont été de fr. 49,311. —
on a en outre dépensé pour :

Frais d'estimation et de dépréciation	fr. 4,295. —
Frais de révision et d'expertise	» 6,396. 25
» du vétérinaire en chef	» 1,094. 45
» de traitement et médicaments	» 5,568. 95
	<hr/>
	» 17,354. 65

Total fr. 66,665. 65

Moyenne des frais par cheval fr. 13. 03 (1870 : fr. 12. 13).

c. Matériel du Commissariat.

L'inventaire du matériel administré par le Commissariat accuse à la fin de 1870 une valeur de	fr. 382,974. 56
Augmentation en 1871	» 14,131. 75
	<hr/>
	fr. 397,106. 31
Diminution (fr. 1,095. 35 et 10 % de déduction) (fr. 39,601. 08)	» 40,696. 43
	<hr/>
Etat au 31 Décembre 1871	fr. 356,409. 88

Les fourrages en provision à la fin de l'année étaient les suivants :

Avoine	32,011. 37	quintaux.
Foin	10,348. 66	»
Paille	607. 07	»

représentant une valeur totale de fr. 530,000.

d. Résumé général des comptes de l'Administration militaire.

Recettes.

Les recettes étaient budgétées à	fr. 45,200. —
mais elles se sont élevées à	» 55,175. 47
	<hr/>

L'excédant de recettes de fr. 9,975. 47 provient principalement de la vente des feuilles originales de l'atlas topographique, qui continue d'être bien apprécié, et de la vente des règlements.

Dépenses.

a. Budget ordinaire.

Crédits et crédits supplémentaires.	Fr. Ct.	Rubriques du budget.	Dépenses.		En plus.		En moins.	
			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
128,811. —		A. Personnel d'administration . . .	117,227.	46	—.	—	11,583.	54
202,365. —		B. » d'instruction . . .	190,568.	40	—.	—	11,796.	60
1,641,242. 30		C. Cours d'instruction . . .	1,695,529.	97	54,287.	67	—.	—
257,630. —		D. Matériel de guerre . . .	250,842.	50	—.	—	6,787.	50
121,100. —		E. Etablissements militaires et fortifi- cations . . .	104,675.	02	—.	—	16,424.	98
53,400. —		F. Bureau d'état-major . . .	53,400.	—	—.	—	—.	—
9,000. —		G. Commissions et expertises . . .	8,252.	25	—.	—	747.	75
34,000. —		H. Frais d'impressions . . .	29,975.	99	—.	—	4,024.	01
8,684. 70		I. Divers . . .	566.	06	—.	—	8,118.	64
2,456,233. —			2,451,037.	65	54,287.	67	59,483.	02
		Dépenses en moins					5,195.	35

b. *Budget extraordinaire.*

Achat de fusils	fr. 2,385,106. 93
» » bouches à feu	» 7,710. 98
<hr/>	
Dépenses extraordinaires sans l'occupation des frontières	fr. 2,392,817. 91
Dépenses ordinaires	» 2,451,037. 65
<hr/>	
Total	fr. 4,843,855. 56

L'excédant de dépenses auquel la rubrique « Instruction » a donné lieu se réduit à la somme de fr. 54,287. 67, si l'on déduit les économies réalisées sur différentes rubriques secondaires des excédants de dépenses auxquels d'autres rubriques secondaires ont donné lieu.

Les principaux excédants de dépenses se sont produits dans les postes suivants :

Ecoles de recrues d'artillerie fr. 64,218. 83

Le budget, basé dans le principe sur un effectif de 1704 hommes et 1054 chevaux, a été réduit de fr. 36,000 dans la prévision d'une participation moindre ; mais au lieu d'une réduction, cet effectif a été dépassé de 200 hommes et de 216 chevaux, ce qui explique la dépense en plus ci-dessus.

Ecoles de recrues de cavalerie fr. 59,716. 41

Cet excédant de dépenses est une conséquence de l'augmentation du temps de service, porté de 42 à 60 jours. Toutefois, par arrêté fédéral du 24 Décembre 1870 concernant les armes à feu portatives pour les troupes montées, vous avez déjà accordé le crédit nécessaire pour couvrir ces dépenses.

Cours d'infanterie et cours spéciaux fr. 34,429. 68

Le crédit prévu pour les écoles de tir et l'école d'instructeurs a été dépassé de fr. 17,000, excédant occasionné par l'école extraordinaire des cadres qui a eu lieu (voyez page 13 ci-devant). Les écoles d'aspirants d'infanterie de l'exercice courant ont été suivies par les officiers qui n'avaient pas pu faire leur première école en 1870 par suite de la mise extraordinaire de troupes sur pied. Les dépenses en plus qui en sont résultées se montent à la somme de fr. 15,000. C'est par les mêmes motifs que les cours sanitaires ont occasionné une dépense de fr. 14,000 de plus que la somme portée au budget. Les frais de l'école centrale avaient été budgetés à la somme de fr. 66,000 ; ce poste a cependant été réduit à fr. 50,000, mais il y a eu néanmoins un excédant de dépenses qui est à peu près balancé par la réduction de fr. 17,128. 89.

Primes de tir fr. 19,200. Cet excédant considérable de dépenses est une conséquence du développement des Sociétés volontaires de tir que nous avons plus spécialement traité au chapitre XX.

Si les excédants de dépenses pour l'instruction proviennent de l'effectif plus élevé du personnel, les dépenses en moins s'expliquent de même pour la plupart par un effectif moins élevé que celui prévu au budget. Les postes qui ont donné lieu aux réductions les plus importantes sont les suivants :

Ecoles de recrues du génie . . .	fr.	7,047. 36
Cours de répétition du génie . . .	»	8,047. 97
» d'artillerie . . .	»	41,907. 26
» de cavalerie . . .	»	49,721. 06
Cours spéciaux	»	8,773. 60
Cours de répétition de carabiniers . . .	»	10,286. 99
Cours spéciaux de carabiniers	»	7,739. 94, etc.

XXIII. Pensions italiennes.

Le nombre des ayant-droit aux pensions provenant du service napolitain était au 1^{er} Janvier 1871 de 1279
et à la fin de l'année de 1264

Les pensions payées se sont élevées à la somme de 341,962 francs 40 cent.

Le Commissariat des guerres central a également été chargé cette année de la liquidation des pensions provenant du service romain. On n'a toutefois reçu jusqu'ici qu'un petit nombre de décrets de pensions ; en revanche, on a payé un certain nombre de masses dont le montant a été expédié aux Cantons.

XXIV. Administration du service de santé.

a. En général.

Comme pour les autres branches de l'administration, on a également été empêché pour celle-ci, par l'organisation militaire projetée, de donner suite aux travaux d'organisation commencés. Toutefois ils sont préparés.

Afin de profiter des expériences faites, les médecins de divisions ont été appelés, sous la présidence du médecin en chef de l'armée, à une conférence qui a formulé de nombreuses et importantes propositions. Avant d'entrer plus avant en matière, tous les officiers sanitaires ont reçu communication de ces propositions, afin de leur fournir l'occasion de s'exprimer à leur sujet.

On a fait paraître une nouvelle édition de l'instruction pour les fraters et on en a profité pour la revoir et l'améliorer.

b. Service des malades.

L'état sanitaire des différentes écoles et cours a été des plus favorables, comparé à ce qu'il a été dans les années précédentes. Afin de prévenir la propagation de la petite vérole dans les écoles militaires, nous avons ordonné la revaccination de tous les hommes astreints au service militaire avant leur entrée au service ; quoique cette mesure n'ait pas été observée partout avec la même rigueur, il n'y a eu cependant que 5 cas de petite vérole dans les écoles de l'année courante.

Le nombre total des malades en traitement a été de 2373 et les cas de mort au nombre de 5.

c. Pensions fédérales.

Comme la commission des pensions ne s'était pas encore réunie jusqu'au moment où le dernier rapport de gestion vous a été présenté, il nous reste encore à vous communiquer le résultat de ses délibérations.

Après la révision qui a eu lieu au mois d'Avril 1871, 159 anciens pensionnés sont restés en jouissance de leur pension (101 invalides, 58 autres ayant-droit). 27 pensions nouvelles ont été proposées et accordées pour la somme de fr. 4490. Il y avait donc en 1871, 186 pensions à payer (104 à des invalides et 82 à d'autres ayant-droit) soit pour une somme de fr. 41.425. Ainsi donc il y a eu une augmentation de 20 pensions sur le chiffre existant au commencement de l'année 1870 et il y a été affecté une somme de fr. 3045.

Depuis le mois d'Avril 1871 jusqu'à la révision qui a eu lieu au commencement de l'année 1872, il est arrivé les nouvelles demandes suivantes :

a. Des écoles militaires 11, sur lesquelles 10 ont été liquidées par des indemnités aversales pour une somme de fr. 1143. 80 et 1 refusée.

b. De l'occupation des frontières 1870/71, 256.

Dans ce nombre, 164 ont reçu des indemnités aversales pour fr. 28,527. 10, et 43 pensions ont été acordées pour une somme de fr. 8590. Les autres ont été refusées ou sont encore en suspens.

A la fin de l'année du rapport, il restait encore 183 pensionnés en jouissance de leur pension (102 invalides et 81 autres ayant-droit). Il reste ainsi à payer en 1872 : 226 pensions (104 à des invalides et 122 à d'autres ayant-droit), soit pour une somme de fr. 49,435. Vis-à-vis du chiffre existant au commencement d'Avril, il y a eu une augmentation de 43 pensions pour la somme de fr. 8010.

d. Matériel sanitaire

1. De la Confédération.

Le chiffre d'estimation de ce matériel était au 31 Décembre 1871 de fr, 493,176. 02. Il n'y a pas eu d'autres acquisitions nouvelles que celles nécessaires pour remplacer le matériel manquant.

2. Matériel des Cantons.

Ce matériel ne donne pas lieu à d'autres observations que celles signalées dans notre précédent rapport de gestion.

Après la première occupation des frontières, les Cantons ont été invités par une circulaire du Département à remettre à l'effectif règlementaire le matériel sanitaire de leurs corps et à pourvoir à l'avenir les pharmacies de campagnes des formulaires nécessaires pour le service de santé pendant un mois. Il y aura dans l'année courante une nouvelle inspection de tout le matériel sanitaire de l'armée.

XXV. Administration de la justice.

Par un arrêté du Conseil fédéral du 10 février 1871, il a été institué un tribunal militaire par Canton pour l'armée française internée.

Ces tribunaux ont rendu 20 jugements en totalité. Le nombre des condamnés a été de 24, dont 12 pour vols, 5 pour malversa-

tion et fraude, 1 pour tromperie, 1 pour mauvais traitements, 4 pour rixe et violation de domicile et 1 pour voies de fait envers un supérieur.

Les délits ont été peu nombreux et peu graves.

Pour les troupes fédérales il n'y a eu qu'un seul jugement, celui rendu contre 6 soldats d'un bataillon genevois, condamnés pour mutinerie.

XXVI. Direction de la Régie des chevaux.

L'effectif des chevaux était au 31 Décembre 1870 de	
45 chevaux estimés à	fr. 27,900. —
Augmentation pendant l'année 1871	
134 chevaux estimés à	» 119,384. —
<u>179</u> chevaux estimés à	<u>fr. 147,284. —</u>
Diminution	
36 chevaux estimés à	fr. 29,159. —
<u>Effectif au 31 Décembre 1871</u>	
143 chevaux estimés à	fr. 118,125. —
Augmentation de l'inventaire des chevaux	
vers la fin de l'année	fr. 90,225. —
L'inventaire de l'équipement était au	
31 Décembre 1870 de	fr. 17,903. 70
et au 31 Décembre 1871 de	» 18,520. 15
Augmentation	<u>fr. 616. 45</u>
Augmentation totale de l'inventaire	fr. 90,841. 45

Les comptes de la régie ont été les suivants :

Recettes.		Dépenses.	
Budget.	Compte.	Budget et crédits supplémentaires.	Compte.
fr. 84.240. —	fr. 101,358. 59	{ fr. 108,448. — } » 61,000. — } Gain.	fr. 163,586. 71.
Augmentation de l'inventaire »	90,841. 45		» 28,613. 33
	fr. 192,200. 04		fr. 192,200. 04

La somme excédant le chiffre du budget ordinaire pour les acquisitions nouvelles qui ont nécessité une demande de crédit supplémentaire de fr. 61,000. —, est une compensation pour les chevaux vendus aux officiers d'état-major fédéral lors de l'occupation des frontières et dont le produit avait été versé dans le temps aux recettes du compte d'Etat.

Afin d'effectuer cette compensation, la somme de fr. 46,265. —, montant des chevaux achetés sur le compte de l'occupation des frontières, a été reportée au compte de la régie, puis il a été fait dans le nord de l'Allemagne un achat de chevaux qui paraît avoir été excellent.

XXVII. Matériel de guerre.

A. Matériel de guerre de la Confédération.

1. Matériel du Génie.

Outre le remplacement d'une partie du matériel des dépôts, il a été fait les acquisitions suivantes : 20 chariots de pontonniers pour la moitié du train des compagnies de pontonniers de la réserve, 3 avant-trains en tôle suivant un nouveau dessin fixé par une commission d'officiers du génie et enfin quelque matériel télégraphique.

Le nouveau magasin qui a été construit à Thoune sert maintenant à remiser convenablement le matériel du génie de cette place d'armes.

2. Matériel de l'artillerie.

Grâce à la continuation des travaux commencés antérieurement, la transformation des anciennes et diverses pièces de position en bouches à feu de 10 centimètres a été poussée de telle sorte qu'elle ne tardera pas à être terminée. La transformation des canons de 6 $\frac{1}{2}$ a toutefois subi une interruption momentanée par la fabrication des nouvelles pièces de 8,4 centimètres.

L'introduction des nouvelles pièces légères de campagne (8,4 centimètres) et la fixation des ordonnances pour ce nouveau matériel, n'ont pas été interrompues un seul instant, en sorte que nous posséderons déjà en 1872 un certain nombre de ces nouvelles pièces avec la munition nécessaire.

3. Laboratoire fédéral.

Comme précédemment, cet établissement a été principalement occupé cette année à fabriquer la munition nécessaire pour l'artillerie et les armes à feu portatives.

Il a employé en moyenne 310 ouvriers. Ce chiffre était de 340 au commencement de l'année; à la fin, il était encore de 280.

La production journalière a été en moyenne de 55,276 douilles et de 40,887 cartouches d'infanterie de petit calibre complètement achevées.

La munition fabriquée en totalité a été la suivante:

Pour armes à feu portatives:

12,246,995	cartouches à balles,	petit calibre,
78,930	»	» » gros calibre,
939,270	»	d'exercice,
60,000	»	de révolvers.

Munition d'artillerie de calibres différents:

projectiles:	2219	Shrapnels
	2489	Obus
	1183	Boîtes à balles
	11879	Gargousses de tir
	1391	» pour le tir de jet.

Le laboratoire a en outre fabriqué la munition nécessaire pour les écoles et pour les essais.

Les Cantons ont été invités à fournir des rapports trimestriels sur la munition existante pour armes à feu portatives. Au 31 Décembre, ces rapports signalaient l'absence d'un approvisionnement d'une certaine importance, mais qui a été immédiatement

complété. Les Cantons ont en même temps reçu la munition de dépôt pour les fusils à répétition qui leur avaient été fournis en sorte que la munition de petit calibre qui se trouve actuellement dans les Cantons est de plus de 17 millions de cartouches.

Les résultats du compte du laboratoire sont les suivants :

I. Recettes soit produit de l'établissement:

Munition d'infanterie en dépôt	fr. 777,418. 64			
» d'artillerie	» 76,388. 90			
				fr. 853,807. 54
Recettes des écoles, cantons et particuliers pour fourniture de munitions			»	245,055. 18
Approvisionnements de matériaux pour la fabri- cation			»	130,550. —
Vente d'inventaires			»	294. 20
				fr. 1,229,706. 92
II. Etat de l'inventaire au 31 décembre 1871			»	550,946. 70
				<u>fr. 1,780,653. 62</u>

	fr.	ct.	fr.	ct.
I. Etat de l'inventaire au 1 ^{er} .				
Janvier 1871	468,792.	70		
II. Dépenses:	fr.	ct.		
A. Exploitation : Di- rection	9,250.	—		
Salaires	193,799.	32		
Matériel brut	965,593.	24		
Dépenses	70,554.	60		
			1,229,947.	16
Intérêts			25,960.	35
			<u>1,265,158.</u>	31
B. Inventaire			8,206.	96
				1,273,365. 27
Excédant de recettes de l'exploitation				38,495. 65
				<u>1,780,653. 62</u>

4. *Atelier de réparation.*

Résultat des comptes:

I. Recettes					fr. 117,333. 10
Inventaire					» 5,500. 60
					<hr/>
					fr. 122,833. 70
II. Etat de l'inventaire à fin 1871					» 86,161. 66
Pertes					» 5,827. 29
					<hr/>
					fr. 214,822. 65
					<hr/>
I. Etat de l'inventaire au 1 ^{er} Janvier 1871				fr.	ct.
				100,139.	80
II. Dépenses :		fr.	ct.	fr.	ct.
A. Exploitation: Direction	3,630.	—			
Salaires	53,352.	90			
Matériel brut	35,564.	26			
Dépenses	14,804.	34			
				103,721.	50
Intérêts				7,157.	60
B. Inventaire				173.	75
				<hr/>	
				114,682.	85
				<hr/>	
				214,822.	65

5. *Fabrication de fusils à répétition.*

Le nombre des fusils à répétition fabriqués en 1870 n'était que de 2100, mais il s'est élevé cette année au chiffre de 29,743 fusils et 612 carabines, auquel il faut encore ajouter 100 mousquetons. Les carabines à double détente devront encore subir les améliorations qui ont été reconnues nécessaires depuis leur fabrication.

Jusqu'à la fin de l'année 1871, les Cantons avaient reçu 31,030 fusils à répétition en totalité.

Nous aurons l'honneur de vous soumettre en même temps que le rapport de gestion, un état justificatif détaillé sur l'emploi du crédit extraordinaire voté pour l'armement.

B. Matériel de guerre des Cantons.

Il n'a, à regret, pas été possible à l'administration de faire inspecter cette année, ainsi qu'elle en avait l'intention, le matériel acquis par les Cantons depuis la première inspection générale à laquelle il a été procédé à la fin de l'exercice précédent.

Si la nouvelle constitution fédérale est acceptée, il sera difficile d'exiger que les Cantons fassent de nouvelles acquisitions de matériel, mais il y aura simplement lieu de réclamer un contingent correspondant en argent aux Cantons qui ne se seront pas conformés à leurs obligations.

XXVIII. Contrôle de la poudre.

Il a été soumis au contrôle cette année 22 lots soit 1427 quintaux de poudre en totalité, savoir 7 lots de poudre à fusil, grain brut, n° 3, 9 lots de poudre à fusil, grain brut, n° 4, 4 lots de poudre à fusil, grain rond, n° 4, et 4 lots de poudre à canon, n° 5.

On a dû refuser, pour être améliorée, 8 livraisons de poudre à fusil, grain brut, fabriquée et introduite à titre d'essai, parce que la qualité moyenne de cette poudre ne correspondait pas à celle d'ordonnance, grain rond.

Outre le contrôle de la poudre fabriquée, les contrôleurs des poudres se sont livrés à une série d'essais de tir pour établir le degré de densité le plus efficace de la poudre à fusil, grain rond. Ils ont de même éprouvé un grand nombre de modèles de poudre brute en tenant compte surtout de la vitesse initiale imprimée au projectile, comparée avec les résultats que l'on obtient sous ce rapport avec la poudre d'ordonnance.

XXIX. Commission, essais et travaux d'artillerie.

La Commission d'artillerie a eu 5 réunions à différentes époques.

Sa mission la plus importante a été de comparer entre elles les deux bouches à feu légères de campagne, de 8 et de 8,4 centimètres, se chargeant par la culasse ainsi que leurs projectiles et leurs affûts; c'est la dernière de ces bouches à feu qui a été

adoptée et le message adressé à la haute Assemblée fédérale concernant la transformation des pièces légères se chargeant par la bouche en pièces rayées se chargeant par la culasse, ainsi que sur l'augmentation des batteries attelées de campagne, donne à ce sujet les renseignements les plus complets.

Les essais de tir ont été continués par ceux d'une nouvelle fusée à percussion du capitaine fédéral Gressly, modifiée par M. le major fédéral Stahel, puis par les essais des fusées à double effet du major fédéral Stahel et des fusées à percussion modifiées suivant le modèle du major belge Romberg.

Ces essais, qui ont également eu lieu dans les écoles et cours de l'année 1871, ont été terminés par l'adoption de la fusée dite Gressly-Stahel comme fusée à obus. En revanche, la question des fusées à double effet n'a pas encore été résolue. Les nombreux détails des ordonnances sur le matériel des batteries de 8,4 centimètres et sur la transformation des affûts et caissons existants ont été fixés, en sorte que le bureau de l'administration du matériel de guerre fédéral a commencé de faire paraître le texte et les planches de ces ordonnances et a pu mettre les livraisons au concours. La plus grande partie des travaux de transformation, ainsi que les nouvelles acquisitions ont été confiés à une Société d'industriels qui sont en même temps officiers d'artillerie et qui se sont engagés à fournir tout le matériel dans le délai de deux ans.

La Commission d'artillerie s'est en outre occupée¹ dès essais suivants : diastimètre du lieutenant Forrer, élévation des canons de 12 centimètres sur leurs affûts, construction de roues en fer, amélioration des équipements de chevaux de selle et de train, modifications des règlements, etc. Elle s'est également livrée dans l'année de ce rapport à de nombreux essais pour trouver la sorte de poudre convenant le mieux aux nouvelles armes à feu portatives ainsi que sur l'amélioration de la forme de leurs projectiles, puis à l'essai de différents systèmes de revolvers pour la troupe montée, mais ces essais ne sont encore arrivés à aucune solution définitive.

L'édition française du manuel d'artillerie a été terminée.

XXX. Fortifications.

Comme dans les années précédentes, l'entretien des fortifications s'est borné au strict nécessaire. La seule réparation de quelque importance a été celle de la tour de Guscha au Luziensteig. Les frais d'entretien se sont montés à fr. 5373. 08. Le produit du sol a été de fr. 1011. 07.

XXXI. Missions d'officiers à l'étranger.

MM. le colonel fédéral Meyer et le capitaine fédéral Schumacher ont reçu la mission de visiter les établissements militaires de la Suède et du Danemark et de suivre les grandes manœuvres de troupes qui avaient lieu dans le premier de ces deux Etats. M. le capitaine fédéral Schumacher a assisté à son retour à Berlin aux exercices de tir de l'artillerie de la garde.

MM. le colonel fédéral Feiss et le lieutenant-colonel fédéral Good ont eu pour mission d'étudier l'administration des armées allemandes occupant le territoire français.

MM. les majors fédéraux Deggeler et de Stoutz se sont rendus à Vienne, pour y étudier le service d'administration des armées autrichiennes.

M. le lieutenant fédéral d'artillerie Willi a été envoyé à Berlin pour assister à la marche du service et aux exercices du régiment d'artillerie de campagne de la garde ; dans ce but, le ministère de la guerre de Prusse avait bien voulu lui accorder l'autorisation nécessaire avec la plus grande prévenance.

Les officiers suivants ont volontairement, mais munis de recommandations du Conseil fédéral, assisté à des manœuvres de troupes et visité des établissements militaires à l'étranger : M. le colonel fédéral Merian, accompagné de MM. le capitaine fédéral Fornerod et le lieutenant de guides Merian, ont suivi les manœuvres de troupes qui ont eu lieu aux environs de Vérone.

MM. les colonels fédéraux Vögeli et de Sinner et le major fédéral de Hallwyl ont assisté à des manœuvres de troupes en Hongrie.

Tous ces officiers ont reçu l'accueil le plus distingué et le plus prévenant.

Ces missions n'ont pas seulement contribué au développement personnel des officiers qui y ont pris part, mais les rapports qu'ils ont fournis contiennent des données précieuses dont on pourra tirer le meilleur parti en les appliquant au perfectionnement de notre armée.

XXXII. Recrutement et effectif de l'armée fédérale.

L'armée fédérale a été augmentée du nombre suivant de recrues pendant l'exercice courant :

	1871.		1870.
Génie	221		178
Artillerie	1,403		1,273
Cavalerie	281		250
Carabiniers	990		883
Infanterie	10,845		10,401
Total	13,740		12,985

L'effectif de l'armée fédérale était le suivant à la fin de l'année :

1. Etat major fédéral					841
2. Troupes :	Elite.	Réserve.	Landwehr.		
a. Génie. Sapeurs	851	717	602		
Pontonniers	394	342	141		
	1,245	1,059	743	=	3,047
b. Artillerie.					
Batteries attelées	6,036	2,809	3,059		
» de montagne	293	240	—		
Compagnies de position	370	927	896		
» de parc	431	425	175		
Train de parc	1,132	949	513		
	8,262	5,350	4,643	=	18,255
c. Cavalerie. Dragons	1,653	939	1,504		
Guides	260	147	67		
	1,913	1,086	1,571	=	4,570
d. Carabiniers	6,001	3,364	4,616	=	13,981
e. Infanterie	66,649	39,078	54,334	=	160,061
f. Médecins d'Escadrons, Vétérinaires de parc et infirmiers	299	109	74	=	482
g. Armuriers	—	20	—	=	20

Effectif total de l'armée fédérale inscrite dans les contrôles au 31 Décembre 1871 201,257

Dans ce chiffre sont compris :

l'état-major fédéral par	841
l'élite »	84,369
la réserve »	50,066
la landwehr »	65,981
	<u>201,257</u>

A fin de 1870 cet effectif était de 201,782

Diminution 525 hommes.

XXXIII. Postulats de l'Assemblée fédérale.

Pendant le courant de l'année de ce rapport, (21 Juillet 1871) vous avez rendu les postulats suivants concernant le Département militaire :

1. « Le Conseil fédéral est invité à présenter le plus promptement possible un projet de loi sur les pensions militaires suisses. »

Le projet déjà existant doit encore être revu avant d'être présenté à la haute Assemblée fédérale. Mais nous ne manquerons pas de nous conformer aussitôt que possible à cette invitation.

2. « Le Conseil fédéral est invité à travailler activement à l'amélioration du service du commissariat. »

Le Conseil fédéral reconnaît avec vous la nécessité d'un remaniement complet du service et du personnel de cette administration. Des préparatifs ont été faits dans ce but et les matériaux nécessaires sont de même existants, en sorte que nous serons dans le cas de vous soumettre des propositions à cet égard.

3. « Le Conseil fédéral est chargé de faciliter la vente de la munition d'infanterie, soit en la confiant à des débitants de poudre, soit de toute autre manière; il est invité en outre à aviser à une réduction convenable du prix de cette munition. »

Les Départements des finances et militaire ont résolu d'un commun accord de régulariser cette affaire en réduisant à 5 centimes le prix de la cartouche métallique de petit calibre et en exigeant des débitants de poudre patentés qu'ils la revendent à ce prix au public et qu'ils en aient constamment un approvisionnement suffisant. Dans ce but, il a été fait aux débitants de poudre un rabais de fr. 2. 50 par mille cartouches et le laboratoire leur expédie la munition franco par envois de 4000 cartouches au moins. Ces dispositions auront pour conséquence que les comptes de cet établissement boucleront naturellement avec un déficit à l'avenir.

Table des matières.

	Page
I. Lois, ordonnances et règlements	2
Législation militaire cantonale	3
II. Subdivisions et fonctionnaires de l'administration militaire	3
III. Commissions spéciales	4
IV. Personnel d'instruction	5
V. Places d'armes fédérales	5
VI. Instruction du génie	6
<i>a.</i> Ecoles de recrues	6
<i>b.</i> Cours de répétition	6
<i>c.</i> Ecole d'aspirants	6
<i>d.</i> Cours de télégraphie	7
<i>e.</i> Service actif	7
VII. Instruction de l'artillerie	7
<i>a.</i> Ecoles de recrues	7
<i>b.</i> Cours de répétition	7
<i>c.</i> Ecole générale de cadres d'artillerie	8
<i>d.</i> Ecole d'aspirants de II ^e classe	8
<i>e.</i> Cours spéciaux	9
VIII. Instruction de la cavalerie	9
<i>a.</i> Ecoles de recrues	9
<i>b.</i> Cours de répétition	9
<i>c.</i> Cours de remontes	10
<i>d.</i> Cours spéciaux	10
<i>e.</i> Aspirants	10
IX. Instruction des carabiniers	11
<i>a.</i> Cours de recrues	11
<i>b.</i> Cours de répétition	11
<i>c.</i> Cours de tir	11
<i>d.</i> Exercices de la landwehr	12
<i>e.</i> Cours d'officiers et d'aspirants	12
X. Ecoles d'officiers et d'aspirants officiers d'infanterie	12
XI. Ecole de tir pour l'infanterie	13
XII. Cours de sapeurs d'infanterie	14

	Page
XIII. Cours d'armuriers	15
XIV. Cours de Commissariat	15
XV. Instruction du personnel de santé	15
XVI. Ecole militaire centrale	16
XVII. Rassemblement de division	17
XVIII. Mise extraordinaire de troupes sur pied	17
XIX. Instruction dans les Cantons	18
XX. Subventions aux Sociétés volontaires de tir	19
XXI. Bureau d'état-major	20
XXII. Administration du Commissariat	21
<i>a.</i> Subsistance	21
<i>b.</i> Service vétérinaire	21
<i>c.</i> Matériel du Commissariat	22
<i>d.</i> Résumé général des comptes de l'Administration militaire	22
XXIII. Pensions italiennes	25
XXIV. Administration du service de santé	25
<i>a.</i> En général	25
<i>b.</i> Service des malades	26
<i>c.</i> Pensions fédérales	26
<i>d.</i> Matériel sanitaire	27
XXV. Administration de la justice	27
XXVI. Direction de la Régie des chevaux	28
XXVII. Matériel de guerre	29
A. Matériel de guerre de la Confédération	29
1. Matériel du génie	29
2. Matériel de l'artillerie	30
3. Laboratoire fédéral	30
4. Atelier de réparation	32
5. Fabrication de fusils à répétition	32
B. Matériel de guerre des Cantons	33
XXVIII. Contrôle de la poudre	33
XXIX. Commission, essais et travaux d'artillerie	33
XXX. Fortifications	34
XXXI. Missions d'officiers à l'étranger	35
XXXII. Recrutement et effectif de l'armée fédérale	35
XXXIII. Postulats de l'Assemblée fédérale	37